
Annexe



Activités tertiaires marchandes

Elles regroupent le commerce, les transports, l'information-communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées scientifiques et techniques et les activités administratives et de soutien.

Années de vie en bonne santé

Elles sont calculées à l'aide des statistiques relatives à la mortalité et aux données auto-déclarées sur les limitations d'activité perçues (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie – SRCV / EU-SILC, ces dernières pouvant être affectées par la perception subjective des répondants, ainsi que par leur origine sociale et culturelle). De plus, le **dispositif EU-SILC** ne couvre pas les résidents des établissements, susceptibles d'être plus limités dans leurs activités quotidiennes que les personnes vivant à leur domicile ou au domicile d'un proche. En outre, des différences dans la formulation des questions peuvent exister entre pays et dans le temps et expliquer certains écarts.

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Ils désignent notamment les résidences hôtelières et de tourisme, les villages de vacances, les maisons familiales et les auberges de jeunesse.

Autres modes de garde

Ils comprennent les nourrices, assistantes maternelles et gardes à domicile, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Bouquet énergétique

Répartition de la consommation d'**énergie primaire** entre sources d'énergie.

Branche agricole

Regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Cogénération

Production simultanée d'électricité et de chaleur.

Communauté économique européenne (CEE)

Créée en 1957 par le traité de Rome, la Communauté économique européenne (CEE) poursuit l'œuvre de construction européenne entreprise par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CEE prévoyait la coopération économique, l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays membres et la mise en place de tarifs douaniers communs avec l'extérieur. Rassemblant dès 1957 six pays (France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), la CEE s'élargit en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, puis en 1981 avec celle de

la Grèce, et en 1986 avec celle de l'Espagne et du Portugal. En 1990, l'Allemagne est réunifiée. Pour la CEE, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement, mais d'une extension de la RFA. Aucune procédure d'adhésion n'est nécessaire, mais des modifications institutionnelles ont tenu compte du poids nouveau de l'Allemagne. La CEE reste en place jusqu'à l'application du **traité de Maastricht** le 1^{er} janvier 1993 prévoyant une monnaie unique et une citoyenneté européenne. Elle laisse alors la place à l'**Union européenne** (UE).

Consommation effective des ménages

Voir **Dépenses de consommation des ménages**

Consommation finale d'énergie

Elle correspond à l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, etc.).

Consommation finale brute d'énergie

Somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité, ou de la chaleur consommée par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, *domestic material consumption*)

Elle est égale à la somme des flux de matières extraites du territoire et celles importées, réduite des flux de matières exportées. Elle correspond ainsi à la quantité de matières consommées par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres.

Construction

Ce secteur regroupe la construction de bâtiments, le génie civil et les travaux de construction spécialisés.

Contributions publiques

Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Coût du travail (ou coût de la main-d'œuvre)

Il comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend, en plus des salaires et traitements bruts, les cotisations sociales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, indemnités de départ), que celles-ci soient obligatoires, conventionnelles ou facultatives, nettes d'exonérations comme les allègements de cotisations sociales ; les frais de formation professionnelle (taxe d'apprentissage, contributions patronales au financement de la formation professionnelle) ; d'autres dépenses liées à l'emploi de salariés comme les frais de recrutement ; les taxes et les impôts relatifs à l'emploi et aux salariés, déduction faite des subventions perçues par l'employeur et destinées à favoriser l'emploi (**CICE** notamment).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Entré en vigueur en janvier 2013, ce crédit d'impôt allège le **coût du travail** au titre d'une subvention au bénéfice de l'employeur à hauteur de 4 % de l'ensemble de la masse salariale inférieure à 2,5 Smic en 2013, de 6 % à partir de janvier 2014, de 7 % à partir de janvier 2017, et, dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) uniquement, de 7,5 % à partir de janvier 2015 et de 9 % à partir de janvier 2016.

Critères de convergence du traité de Maastricht

Critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'**Union européenne** candidats à

l'entrée dans la **zone euro**. Ces critères furent établis lors du **traité de Maastricht**, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année n-1 et la dette publique, 60 % du PIB de l'année n-1. Concernant le **taux de change**, il est interdit de dévaluer sa monnaie ; ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro. En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux **taux d'intérêt** à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé.

Décohabitation

Le fait qu'un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes, le plus souvent ses parents.

Déchets

Est considéré comme déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau,

produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Déficit public

Voir **Solde des administrations publiques**

Dépenses courantes de santé au sens international (DCSi)

Elles sont l'agrégat le plus pertinent pour les comparaisons internationales dans le cadre du système international des comptes de la santé (*System of Health Accounts – SHA*), commun à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à Eurostat. La DCSi correspond à la dépense de consommation finale de biens et de services de santé. Elle comprend les dépenses hospitalières, de soins de ville, de transports et de biens médicaux, de soins de longue durée, les autres dépenses en faveur des malades, les subventions au système de soins nettes des remises conventionnelles et une partie de la prévention institutionnelle et des coûts de gestion.

Les données sont révisées régulièrement. En particulier, le périmètre français a été élargi en 2018 afin d'inclure les frais d'hébergement en établissements de soins de longue durée.

Dépenses de consommation des ménages

Elles correspondent aux dépenses supportées directement par les ménages. Elles excluent la part prise en charge par la collectivité. La **consommation effective** tient compte de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, que ces derniers financent intégralement ou partiellement cette dépense. Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation des ménages sont distingués :

– la « dépense de consommation finale des ménages » recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Elle inclut la part des

dépenses de santé, d'éducation, de logement restant à leur charge après remboursements éventuels ainsi que les loyers imputés, loyers fictifs que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils occupent. Par contre, elle exclut les dépenses de consommation remboursées par la Sécurité sociale ou prises en charge par certaines allocations (par exemple les allocations logement) ;

– la consommation finale effective des ménages inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. Elle comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Une partie (**DIRDA**) est exécutée par les administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires, centres de lutte contre le cancer, organismes de recherche, associations et fondations, notamment) ; l'autre (**DIRDE**) par les entreprises.

Dépenses des ménages liées au logement

Elles incluent les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau,

électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés.

Les dépenses de logement totalisent les dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Les dépenses courantes incluent les dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement (consommation associée au service de logement). Elles couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (loyers imputés), les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges. Elles incluent également les redevances des locaux d'hébergement collectif et les charges acquittées par les propriétaires de logements vacants.

Les dépenses d'investissement englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépense de protection de l'environnement

Elle mesure l'effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement.

Dépenses de protection sociale

Elles comprennent la fourniture des **prestations sociales**, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Dettes notifiées des administrations publiques (dette publique)

Elle correspond à l'ensemble des passifs souscrits par les administrations publiques

sous forme de dépôts, crédits et titres obligataires. La dette publique notifiée exclut donc notamment les dettes commerciales, les autres comptes à payer ainsi que les passifs souscrits sous forme de produits financiers dérivés. Elle est évaluée en valeur de remboursement (et non en valeur de marché), brute (les actifs détenus par les administrations publiques ne sont pas déduits) et consolidée (les dettes des administrations publiques envers d'autres administrations publiques ne sont pas comptabilisées).

Dispositif EU-SILC

(European Union Statistics on Income and Living Conditions)

Le système statistique EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'**Union européenne**. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission européenne sur ces questions. Il a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de microdonnées sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Le règlement européen établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, englobant des données transversales et longitudinales. Ce cadre réglementaire, qui assigne pour objectif fondamental à l'opération de disposer de statistiques comparables pour tous les États membres, inclut également que des rapports sur la qualité des données et des indicateurs structurels soient établis chaque année.

Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année (données de base, revenus, exclusion sociale, travail,

logement, éducation, santé) et des domaines « secondaires » sur des thèmes variables (privations matérielles, endettement, partage des ressources au sein du ménage, etc.), qui ont été définis à l'initiative de la Commission à partir de 2005.

Durée habituelle hebdomadaire du travail

Elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ». Pour les comparaisons entre pays européens, Eurostat recommande d'utiliser cette durée plutôt que la durée annuelle effective, notamment en raison de difficultés méthodologiques liées à l'harmonisation des questionnaires et des modes de collecte.

Écart de salaire horaire entre femmes et hommes (*gender pay gap*)

Différence entre le salaire horaire brut moyen des hommes salariés et celui des femmes salariées rapportée à celui des hommes salariés.

Effort de recherche d'un pays

Il est mesuré par le ratio DIRD/PIB.

Emploi à durée limitée

Emplois qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. À partir de l'enquête Emploi, ils sont mesurés en regroupant les contrats à durée déterminée (CDD ; dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

Empreinte carbone

Elle représente les émissions de CO₂ induites, en France et à l'étranger, par la consommation

de ses habitants ; elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Énergie finale

Énergie consommée par les utilisateurs finals, ménages ou entreprises (hors branche de l'énergie).

Énergie primaire

Énergie tirée de la nature (soleil, fleuves, vent) ou contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature (comme les combustibles fossiles ou le bois) avant transformation.

Énergies renouvelables

Énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc.), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et **déchets** d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

Équivalent temps plein (ETP)

Nombre total d'**heures travaillées** dans l'activité considérée, divisée par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps. Ce calcul revient, par exemple, à comptabiliser deux emplois à mi-temps comme un seul emploi en équivalent temps plein.

Espérance de vie à la naissance

Elle mesure la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une

génération fictive née et soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle caractérise donc la mortalité indépendamment de la structure par âge de la population.

Espérance de vie sans incapacité à la naissance et à 65 ans (EVSI)

Elle mesure le nombre d'années qu'une génération fictive peut espérer vivre sans incapacité en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité et de morbidité par âge de l'année d'observation. Cette espérance de vie, aussi appelée « en bonne santé », est fondée sur les déclarations des personnes concernées et souffre donc de biais liés à la perception de leur propre santé.

Étranger

Personne résidant habituellement dans un pays et citoyenne d'un autre pays, que ce soit un État membre de l'**Union européenne** ou non.

Europe 2020

Stratégie de croissance sur dix ans de l'**Union européenne**. Elle ne se limite pas à résoudre la crise qui continue de toucher l'économie de nombreux pays européens ; elle vise également à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance plus intelligente, plus durable et plus inclusive. Pour rendre cette finalité plus tangible, l'Union européenne s'est fixé cinq objectifs clés, à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils touchent à l'emploi, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'au changement climatique et à l'énergie.

Faible niveau de maîtrise

(de compétences)

Dans la répartition des élèves par groupes de niveau à partir de Pisa, les élèves avec un

faible niveau de maîtrise sont ceux qui sont classés en dessous du niveau 2, qui est le « le seuil de compétence à partir duquel les élèves commencent à faire preuve de compétences qui leur permettront de participer de manière efficace et productive à la vie de la société ».

Gains de productivité apparente du travail

Évolution en volume de la **productivité « apparente du travail »**.

Groupes socio-économiques européens

(*European socio-economic Groups, EseG*)

Outil de classification européenne qui allie l'économique et le social et permet d'analyser et de comparer les sociétés de l'**Union européenne**. Cette nomenclature comprend neuf groupes dont sept concernent la **population active**. Elle est construite à partir de la profession exprimée dans la classification internationale du travail et des professions (CITP en français ; Isco en anglais) révisée en 2008 et du statut de l'emploi (salarié ou non). Les personnes qui n'ont pas d'emploi sont classées en fonction de leur ancienne profession lorsque c'est possible ou selon leur statut actuel (étudiant, retraité, etc.).

Les groupes sont : 1. Cadres dirigeants, 2. Professions intellectuelles et scientifiques, 3. Professions intermédiaires salariées, 4. Petits entrepreneurs, 5. Employés qualifiés, 6. Ouvriers qualifiés salariés, 7. Professions salariées peu qualifiées, 8. Retraités, 9. Autres personnes sans emploi. Certains groupes peuvent avoir des appellations proches de celles de la nomenclature française (la PCS) mais recouvrir une réalité différente.

Heures travaillées

Les heures travaillées incluent toutes les heures effectivement travaillées, hors congés et absences, quelle qu'en soit la raison. À

l'inverse, les heures rémunérées couvrent également les congés payés. Elles sont mesurées à partir de l'enquête Emploi.

Horaires atypiques

Ils concernent les personnes déclarant avoir travaillé le soir, la nuit (dont la délimitation des plages horaires correspondantes varie légèrement d'un pays à l'autre), le samedi ou le dimanche, au cours des quatre semaines qui précèdent l'enquête.

Impôts et taxes affectés

Ils désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Indicateur conjoncturel de fécondité

Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Indice de Gini

Indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple de revenu ou de patrimoine) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les individus ont le même revenu ou le même patrimoine), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un individu possède tout, les autres n'ayant rien).

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

Indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la

stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'**Union européenne**, le **traité de Maastricht**. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer (Drom), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

Industrie

Ce secteur regroupe industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, production et distribution d'eau, assainissement, gestion des **déchets** et dépollution.

Inflation

Perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Intensité carbone de l'énergie

Rapport entre les émissions de CO₂ et la consommation d'**énergie primaire**.

Intensité énergétique finale

Rapport entre la **consommation finale d'énergie** et le PIB.

Intensité énergétique primaire

Rapport entre la consommation primaire d'énergie et le PIB.

Intensité de la pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Intensité touristique

Elle est mesurée en rapportant les **nuitées** touristiques à la population résidente.

Logement inconfortable

La notion est approchée à l'aide du taux de privation grave de logement défini par Eurostat comme le pourcentage de la population vivant dans un logement surpeuplé et qui présente simultanément au moins l'un des trois défauts suivants : absence de baignoire

(ou de douche) et de toilettes, toit qui fuit, logement sombre.

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes du ménage.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs universels fixés à l'horizon 2030 couvrent les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale ; ils concernent tous les pays ou tous les acteurs.

- ODD 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
- ODD 3 : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
- ODD 4 : veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- ODD 5 : réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 6 : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

– ODD 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

– ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

– ODD 9 : mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

– ODD 10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

– ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

– ODD 12 : instaurer des modes de consommation et de production durables.

– ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

– ODD 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

– ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

– ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

– ODD 17 : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

L'évaluation des progrès réalisés par l'**Union européenne** dans l'atteinte des objectifs fixés au niveau mondial est réalisée par Eurostat au moyen d'une centaine d'indicateurs adaptés aux politiques de l'Union européenne, notamment celles qui relèvent de la stratégie **Europe 2020**. Un rapport

statistique est produit chaque année sur la base de ces indicateurs.

Pacte de responsabilité et de solidarité

Il comprend deux volets : un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013.

Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du **coût du travail**, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises.

Les mesures en termes de baisse du coût du travail sont :

- baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

- maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (ancienne « réduction Fillon ») ;

- baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1^{er} janvier 2015 ; élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1^{er} avril 2016.

Paramètre déclassant

Un paramètre est dit « déclassant » pour une masse d'eau quand ses concentrations dépassent au moins une des normes de qualité environnementale établies au niveau de l'**Union européenne** pour ce paramètre.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays

différents pour se procurer un même panier de biens et services.

Parlement européen

Depuis 1979, les citoyens de l'**Union européenne** élisent leurs représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, pour cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait à certaines règles communes. En France, comme prévu par la loi du 11 avril 2003, les scrutins de 2004, 2009 et 2014 se sont tenus au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-mer), les sièges à pourvoir étant répartis entre elles suivant leur population. La loi du 25 juin 2018 modifie ce mode de scrutin et rétablit une seule circonscription nationale pour l'organisation des élections européennes de 2019 en France. Comme actuellement, les eurodéputés français seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour ; les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne seront pas admises à la répartition des sièges.

Part modale

Elle rapporte le transport de chacun des modes (transport routier, transport ferroviaire, etc.) au transport total de marchandises ou de voyageurs.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de son pays. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les

inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Personne vivant chez ses parents (ou cohabitant)

Personne qui vit habituellement, c'est-à-dire au moins un mois dans l'année, dans le logement de ses parents ou de ses grands-parents.

Places-lits

Nombre maximum de personnes qu'une chambre, une place de camping ou un appartement dans une résidence peuvent accueillir pour la nuit.

Population active

Elle regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Prestations sociales

Transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité - famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Primo-demande d'asile

Demande de protection internationale déposée pour la première fois par une personne dans un État.

Productivité « apparente du travail »

Elle ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité

dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. La productivité horaire apparente du travail est le rapport de la richesse créée mesurée par la valeur ajoutée au nombre d'**heures travaillées**.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

– le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

– le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

– le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projection de population

Elle fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations.

Rapport interdécile

Rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Cet indicateur d'inégalités met en évidence l'écart entre le **niveau de vie** plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio de dépendance

Rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle âgée de 15 à 64 ans.

Ratio (100-S80)/S20

Indicateur de concentration qui met en évidence les écarts entre la masse des **revenus disponibles** par **unité de consommation** détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Afin de disposer de statistiques comparables entre les pays européens, les données sur la pauvreté et les inégalités sont calculées à partir du **dispositif EU-SILC**. Le champ de cette enquête pour la France est l'ensemble des personnes vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Revenu disponible

Il comprend l'ensemble des revenus, après impôts directs et **prestations sociales**, à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Salaire brut

Il correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Solde des administrations publiques (excédent ou déficit public)

Il correspond au solde du compte de capital en comptabilité nationale. Il intègre non seulement les dépenses courantes de fonctionnement et les opérations de redistribution, mais aussi l'investissement et les autres dépenses en capital. Le périmètre des administrations publiques correspond

à l'ensemble des entités contrôlées par les pouvoirs publics et dont l'activité relève de la production de services non marchands ou de la redistribution.

Solde extérieur

Différence entre la valeur des exportations et celle des importations d'un pays ou d'une zone. Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) désigne la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire

Il désigne la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité. Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

Sortants précoces (du système scolaire)

Jeunes de 18 à 24 ans qui ont au plus le diplôme national du brevet et qui ne suivent aucune formation.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les **parités de pouvoir d'achat** (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être surinterprétées.

Système « formel » de garde

En France, cela correspond aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Taux de change effectif nominal et réel

Taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions. Par exemple, le taux de change effectif nominal de l'euro pour la France est une moyenne pondérée (la pondération étant spécifique à la France) des taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays concurrents d'une zone donnée (OCDE par exemple). La pondération du taux de change par rapport à un pays de la zone tient compte de la part de marché de la France dans ce pays et des parts de marché de ce pays et de la France dans chacun des marchés tiers. Le taux de

change effectif réel de l'euro pour la France tient compte, outre le taux de change, du rapport des prix à l'exportation de la France avec les pays concurrents de la zone considérée. Une hausse du taux de change effectif nominal (resp. réel) correspond à une dégradation de la compétitivité change (resp. prix).

Taux de chômage (au sens du BIT)

Proportion du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) dans la **population active**. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler. La population retenue par Eurostat pour le calcul du taux d'emploi est celle âgée de 20 à 64 ans afin de suivre la stratégie **Europe 2020**. Elle est constituée en France des personnes vivant en logement ordinaire en métropole.

Taux d'emploi des récents diplômés

Les récents diplômés sont les jeunes âgés de 20 à 34 ans, diplômés au moins du second cycle de l'enseignement secondaire et ayant quitté le système d'éducation et de formation

depuis trois ans au plus. Le taux d'emploi des récents diplômés est le nombre de récents diplômés en emploi rapporté au nombre de récents diplômés. Cet indicateur mesure l'employabilité des jeunes diplômés.

Taux d'exportation

Rapport entre les exportations et le **PIB**. Il peut être supérieur à 100 %, par exemple parce que des produits importés peuvent être réexportés.

Taux d'intérêt

Pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur. Pour les produits d'épargne et de placement financier, le taux d'intérêt est généralement exprimé par an. Il peut être variable ou fixe. Il peut être brut ou net, c'est-à-dire prendre en compte ou non les frais et la fiscalité.

Taux de marge

Il rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée. Il s'interprète comme la part de la richesse créée qui revient à la rémunération du capital, il constitue le complément de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée.

Taux de mortalité standardisé causé par homicide

Le taux est ajusté à une distribution d'âge standard pour comparer les taux de mortalité indépendamment des différences de structures par âge de la population. La source pour les décès par homicide sont les certificats de décès.

Taux de remplacement

Rapport entre le montant de la retraite et celui du dernier revenu d'activité perçu.

Taux de surpeuplement

Il est défini par Eurostat comme le pourcentage de la population vivant dans un logement surpeuplé. Une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si celui-ci ne dispose pas d'un nombre minimal de pièces, soit : une pièce par ménage ; une pièce par couple composant le ménage ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus ; une pièce pour chaque paire de personnes célibataires de même sexe âgées de 12 à 17 ans ; une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 12 à 17 ans non incluse dans la catégorie précédente ; une pièce par paire d'enfants âgés de moins de 12 ans. La norme d'Eurostat ne prend pas en compte la superficie des pièces.

Tonne équivalent CO₂

Les différents gaz ne contribuent pas tous à la même hauteur à l'effet de serre. En effet, certains ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) plus important que d'autres ou une durée de vie plus longue. Il se mesure relativement au CO₂ (pour lequel il vaut 1) et s'exprime en tonnes équivalent CO₂. Ainsi, pour exprimer les émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂, on pondère les émissions de chaque gaz par un coefficient en fonction de son PRG. Par exemple, ce coefficient est de 1 pour le CO₂ ou de 21 pour le méthane (CH₄).

Tonne équivalent pétrole (TEP)

Unité de mesure usuelle de l'énergie, correspondant à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole.

Tonne-kilomètre

Elle correspond au transport d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Traité de Maastricht

Traité constitutif de l'**Union européenne** qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la **Communauté économique européenne** à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose aux États membres de satisfaire simultanément à cinq **critères de convergence** pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise du **déficit** et de la **dette publics**, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du **taux d'intérêt** nominal à long terme.

Union européenne

Créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du **traité de Maastricht**, l'Union européenne (UE) prend le relais dans la construction européenne de la **Communauté économique européenne** (CEE). L'UE est une union intergouvernementale, mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour les États membres appartenant à la **zone euro** d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme. Au 1^{er} janvier 2019, les pays de l'UE sont au nombre de 28.

Union européenne à 15 (UE15)

Elle rassemble entre 1995 et 2004 l'Allemagne (réunifiée), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande et la Suède.

Unité de consommation

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Voyageur-kilomètre

Il correspond au transport d'un voyageur sur un kilomètre.

Zone euro

(ou Union européenne et monétaire)

Ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'**Union européenne** qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des **critères de convergence du traité de Maastricht**. La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.